



HAL
open science

”Patrimonialiser la biodiversité : l’exemple des suberaies d’Aquitaine”

Jean-Yves Puyo

► **To cite this version:**

Jean-Yves Puyo. ”Patrimonialiser la biodiversité : l’exemple des suberaies d’Aquitaine”. Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva, Graça Felipe, José Vale & Inês Castaño (dir.), IHC-NOVA FCHS, pp. 607-619, 2018. <hal-05389426>

HAL Id: hal-05389426

<https://hal.science/hal-05389426v1>

Submitted on 30 Nov 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

PATRIMONIALIZAÇÃO E SUSTENTABILIDADE DO PATRIMÓNIO.
REFLEXÃO E PROSPECTIVA
IHC—NOVA FCSH
2018

ISBN: 978-989-98388-4-0

COORDENAÇÃO EDITORIAL DO E-BOOK

Graça Filipe
José Vale
Inês Castaño

CONCEPÇÃO GRÁFICA

Raquel Pinto, *direcção de arte*
Beatriz Severes

Comissão científica do Encontro *Patrimonialização e Sustentabilidade do Património: reflexão e prospectiva* (Lisboa, FCSH-UNL, 27, 28 e 29 de Novembro de 2014)

Maria Fernanda Rollo, IHC-FCSH-UNL; Graça Filipe, IHC-FCSH-UNL; Paula Godinho, IHC-FCSH-UNL; Raquel Henriques da Silva, IHA-FCSH-UNL; Deolinda Folgado, IHC/IHA-FCSH-UNL; João Mascarenhas Mateus, CES — Universidade de Coimbra/IHC-FCSH-UNL; Elisa Calado Pinheiro, CEIS 20-Universidade de Coimbra e IHC-FCSH-UNL; Cyril Isnart, CIDEHUS, Universidade de Évora; Marta C. Lourenço, Museus da Universidade de Lisboa/UNIVERSEUM; Vitor Oliveira Jorge, Professor catedrático aposentado da Faculdade de Letras da UP/investigador do CEAACP; José Picas do Vale, IHC-FCSH-UNL; João Leal, CRIA-UNL; Miguel Angel Alvarez Areces, Presidente de INCUNA e do TICCIH — Espanha; Jean-Yves Puyo, Laboratoire Soci t , Environnement, Territoire (UMR CNRS 5603), Universit  de Pau et des Pays de l'Adour-Fran a; Heloisa Costa, Universidade Federal da Bahia (Brasil).

CAPA: a partir de Manifesto # 7 ( poca de estranheza em frente ao mundo), 2012
 gua-forte s/papel   Susana Gaud ncio

Patrimonialiser la biodiversité: l'exemple des suberaies d'Aquitaine

JEAN-YVES PUYO, Laboratoire Société, Environnement, Territoire (UMR CNRS 5603), Université de Pau et des Pays de l'Adour (France)

RÉSUMÉ

À l'échelle mondiale, le chêne-liège constitue une essence forestière rare, se cantonnant au Maghreb (Tunisie, Maroc, Algérie), à la péninsule Ibérique, à l'Italie (dont la Sardaigne) et au sud de la France (Var, Corse, Pyrénées-Orientales et Aquitaine). Dans le sud-ouest de la France, il représente un élément massivement méconnu du vaste massif boisé landais, mais une essence forestière néanmoins non sans intérêts, notamment écologiques. En très forte régression spatiale depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, ces suberaies n'en connaissent pas moins de nos jours un certain renouveau, porté par un mouvement de patrimonialisation. En effet, depuis une quinzaine d'année, des initiatives au départ strictement privées cherchent à promouvoir les savoir-faire traditionnels liés au liège (de la récolte à sa transformation) en tant que patrimoines culturels immatériels, tout en mettant de même en avant les paysages originaux de la suberaie comme élément incontournable d'une biodiversité locale remarquable.

En premier lieu, à travers cet exemple aquitain, nous chercherons à interroger les différents ressorts poussant aujourd'hui certaines sociétés à «monter» en patrimoine leur «Nature». De même, la patrimonialisation apparaît désormais comme un des principaux outils des politiques locales de développement durable et de conservation. Aussi, en second lieu essayerons nous d'identifier les blocages et contraintes s'opposant à la mise en place d'un tel processus.

MOTS-CLÉS: patrimonialisation, biodiversité, chêne-liège, Aquitaine, politiques publiques.

PATRIMONIALIZING BIODIVERSITY: THE EXAMPLE OF AQUITAINE'S CORK OAK TREES*

ABSTRACT

Globally, the cork oak is a rare tree species, confined to the Maghreb (Tunisia, Morocco, Algeria), the Iberian Peninsula, Italy (including Sardinia) and southern France (Var, Corsica, East-Pyrenees and Aquitaine). In the south-west of France, it is a massively underrated element of an important forest massif ("Landes de Gascogne"); however, it is a very interesting species of tree, even from an ecological perspective. Although it has suffered a spatial regression since the second half of the 19th century, cork is now experiencing a second life, led by a heritagization movement. In fact, for some fifteen years now, initiatives, at first of a private nature, have sought to promote traditional cork-related skills (from extraction to processing) as cultural heritages, while presenting original cork oak landscapes as an essential element of biodiversity. Firstly, through the

Aquitaine example, we seek to analyze the different factors that presently lead some societies to “turn” into heritage their “Nature”. At the same time, heritage is also emerging as one of the main instruments in local policies aiming at sustainable development and conservation. Finally, we will try to identify the barriers and constraints to the implementation of such process.*

KEYWORDS: Heritagization, biodiversity, cork oak, Aquitaine, public policies.*

À l'échelle mondiale, le chêne-liège constitue une essence forestière rare, se cantonnant au Maghreb (Tunisie, Maroc, Algérie), à la péninsule Ibérique, à l'Italie (dont la Sardaigne) et au sud de la France (Var, Corse, Pyrénées-Orientales et Aquitaine). Dans le sud-ouest de la France, il représente un élément massivement méconnu du vaste massif boisé landais, mais une essence forestière néanmoins non sans intérêts, notamment écologiques. En très forte régression spatiale depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, ces suberaies n'en connaissent pas moins de nos jours un certain renouveau, porté par un mouvement de *patrimonialisation*.

Comme le précisent Isabelle Degrémont et Christine Bouisset, la patrimonialisation peut se définir «[...] comme un phénomène d'appropriation développé par plusieurs intervenants ou groupes sociaux qui mettent en exergue des valeurs (singularité, rareté, esthétique...) qui donnent à des objets la qualité de patrimoine. Il y a donc un processus dans le sens où la patrimonialisation passe par une appropriation, une sélection et une justification patrimoniale de certains objets, considérés comme hautement signifiants. Il s'agit bien d'un construit social [...]»¹.

Depuis une quinzaine d'année, des initiatives au départ strictement privées cherchent à promouvoir les savoir-faire traditionnels liés au liège (de la récolte à sa transformation) en tant que patrimoines culturels. En parallèle, d'autres acteurs mettent de même en avant les paysages originaux de la suberaie comme élément incontournable d'une biodiversité locale remarquable, elle aussi à haute valeur patrimoniale. En cela, et comme le verrons plus loin, nous retrouvons bien la diversité des acteurs parti-prenantes du mouvement de patrimonialisation, étudiée pour le domaine forestier de cette même grande zone géographique (le Sud-Ouest de la France) par Clarisse Cazals, Philippe Deuffic, Arnaud Sergent et Ludovic Ginelli :

«[...] le patrimoine d'un territoire résulte des relations entre acteurs et s'inscrit au croisement d'une double opposition, mais aussi d'une complémentarité entre d'une part l'usage et la préservation et d'autre part les intérêts individuels et collectifs.»²

Aussi, à travers cet exemple des suberaies d'Aquitaine, chercherons-nous à interroger les différents ressorts poussant aujourd'hui certains acteurs à «monter» en patrimoine leur «Nature». La patrimonialisation apparaissant désormais comme un des principaux outils des politiques locales de développement durable et de

1 Bouisset Christine et Isabelle Degrémont, «Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines», *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série, 16 juin 2013, mis en ligne le 23 mai 2013 [consulté le 30 octobre 2014].
2 Cazals Clarisse et al., «La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des Landes de Gascogne», *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16, *ibid.*

conservation, nous essayerons de même d'identifier les blocages et contraintes s'opposant à la mise en place d'un tel processus.

Enfin, soulignons que cette petite recherche repose principalement sur des entretiens réalisés depuis plusieurs années auprès des différents acteurs aquitains de la filière liège, couplés avec une importante recherche bibliographique historique, les ouvrages relatifs aux suberaies françaises manquant cruellement ; aussi nous a-t-il fallu recouper différents types de documents (revues professionnelles, archives administratives, bulletins des sociétés savantes locales, etc.) pour tracer un tableau de la situation passée et présente en Aquitaine.

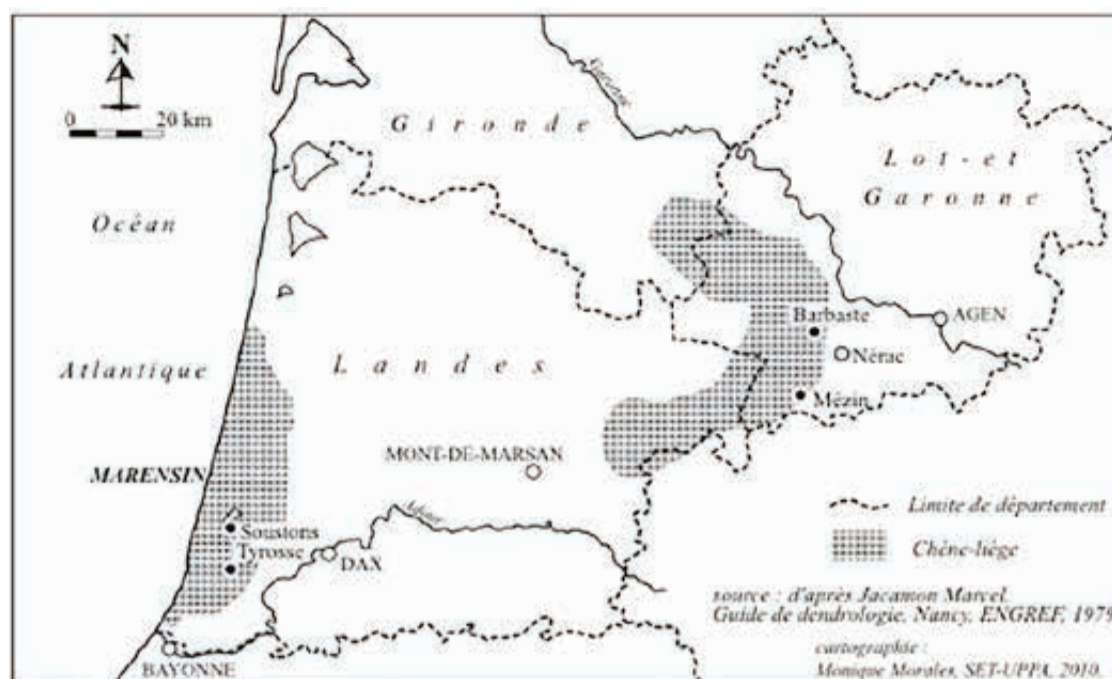
A/QUELQUES BREFS RAPPELS HISTORIQUES : LA LENTE DÉCROISSANCE DES SUBERAIES LOCALES (XIXE-XXE SIÈCLE)

On distingue sur le territoire français, Corse comprise, deux espèces distinctes de chêne-liège, dont le *Quercus occidentalis*, présent à l'état diffus dans le Sud-Ouest atlantique, des Pyrénées occidentales à la Garonne. Au XIX^e siècle, il ne formait des peuplements «conséquents» que dans deux zones bien distinctes de cette vaste zone géographique, à savoir dans le sud du département des Landes (la petite région du Marensin) et dans le sud-ouest du Lot-et-Garonne, en bordure du département landais (en Pays d'Albret et Ténarèze)³. Si certains scientifiques posent la question de l'origine de ces peuplements, reliques climaciques ou «restes d'introductions plus ou moins anciennes»⁴, les archives nous dépeignent des chênes-lièges bien présents dans le sud des Landes dès le tout début du XVI^e siècle : «Plus abem recebut des besinxs de Capbreton et de Labenne et Bornes à cause de le cortis, 39 livres»⁵. En second lieu, le *Quercus suber*, inféodé aux terrains siliceux, se retrouve sur toute la façade méditerranéenne française, des Pyrénées-Orientales aux Alpes-Maritimes en passant par le Var, ainsi que la Corse.

3 Cantons de Lavardac, Houiellés, Casteljaloux et Damazan.

4 Timbal Jean et Christian Maizeret, «Biodiversité végétale et gestion durable de la forêt landaise de pin maritime : bilan et évolution», *Revue forestière française*, vol. 5 (1998), 411.

5 «Avons reçu en plus des voisins de Capbreton et de Labenne et de Bornes pour le liège, 39 livres». Acte notarié datant de 1514 cité par Bernard Saint Jour, «Cap-Serbun, Labenne et Capbreton», *Bulletin de la Société de Borda* (1918), 11.



CARTE DES SUBERAIES D'AQUITAINE

Ces peuplements ont donné lieu à une exploitation locale ancienne, le liège, en plus du bouchage, étant utilisé dans le domaine maritime pour fabriquer des bouées de sauvetage ou encore indiquant la place des ancres mouillées, mais aussi dans la construction navale où il servait notamment à protéger les ponts des navires contre l'incendie. Et c'est ainsi qu'on retrouve mentionné son usage dans les arsenaux militaires, à l'exemple de celui voisin de Bayonne.

Par la suite, les deux petites régions distinctes de production connurent très tôt dans le XIX^e siècle un développement considérable d'un important tissu artisanal de transformation du liège, autour des gros bourgs ruraux de Barbaste et Mézin pour le Lot-et-Garonne, et de Soustons à Bayonne pour le sud des Landes. En cette même période, l'Aquitaine constitue alors la zone la plus riche en peuplement de chêne-liège⁶, fournissant même à l'occasion des glands pour la création de nouveaux peuplements en Catalogne française. Toutefois, ces superficies en chêne-liège aquitain diminuèrent rapidement suite à la combinaison de deux facteurs : un premier, que l'on pourrait qualifier de «naturel», consécutif à un hiver particulièrement froid (1830), provoqua de très nombreux dégâts notamment dans le Lot-et-Garonne. Cet épisode engendra un effondrement de la production locale de liège et le début d'importations massives destinées aux entreprises locales de transformation, dans un premier temps venues d'Espagne et du Portugal, puis dès les années 1850, d'Algérie⁷. En parallèle, le formidablement développement de la forêt dite des Landes durant la seconde moitié du XIX^e siècle, celle-ci passant en quelques décennies de 200 000 à près de 850 000 hectares de pins maritimes (*Pinus pinaster*) à la veille de la Première Guerre mondiale, fut préjudiciable aux peuplements de chêne-liège. Cette dernière essence perdura néanmoins dans le sud des Landes, sous forme de peuplements mélangés avec les pins maritimes, situés principalement sur les anciennes dunes du cordon littoral. Quant

6 «Liège, grand arbre toujours vert, qui croît en Espagne, en Italie, dans la Provence, le Languedoc et surtout en Guyenne où il se trouve une grande quantité de ces arbres.» (*Encyclopédie Diderot*, 1751, t. 9, p. 488)

7 Jean-Yves Puyo, «Les suberaies d'Aquitaine : entre enjeux patrimoniaux et relance économique», *Patrimoines naturels, Sud-Ouest Européen*, n° 30 (2010), 53-66.

aux dernières levés de liège landais, elles eurent lieu dans les années 1960, la petite industrie landaise de transformation ne recourant quasiment plus aux ressources locales depuis plusieurs décennies à l'exemple de son homologue lot-et-garonnaise.

B/LA MISE EN AVANT DES VALEURS NATURALISTES ET PAYSAGÈRES DES SUBERAIES DU MARENSIN (1980-2000)

Durant le dernier quart du XX^e siècle, les préoccupations naturalistes relatives à la protection et à la gestion des espaces naturels ont participé d'un regain d'intérêt pour les peuplements forestiers aquitains présentant des chênes-lièges épars. En effet, en quelques 30 années, plusieurs réglementations de type environnementaliste sont venues conditionner les politiques générales d'aménagement des espaces ruraux mais aussi urbains français. Il ne s'agit pas pour nous, dans le cadre de cette communication, de réaliser un tableau exhaustif de des différents textes réglementaires français. En effet, nous nous contenterons d'évoquer les réglementations que nous retrouvons appliquées à l'échelle de notre zone d'étude, à savoir principalement la région du Marensin. Cette dernière, qui renferme la plus grande part des suberaies landaises, relève intégralement de l'actuel *Pays Landes-Adour-Océanes* (Pays ALO), créé en 2001.

Ce type d'entité territoriale découle de la loi Aménagement du 4 février 1995 (dite Loi Pasqua), «renforcée» par la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, LOADDT ou Loi Voynet. Cette dernière vise à accompagner, sur la base du volontariat, différentes communes désireuses de former un ensemble territorial censé être plus cohérent du point de vue démographique, socioéconomique et culturel. Selon son promoteur, la ministre Dominique Voynet, femme politique française se réclamant de l'Ecologie politique, cette loi proposait alors une nouvelle conception de la planification territoriale, directement inspirée des recommandations de Agenda 21 adopté à l'occasion du Sommet de La Terre de Rio de Janeiro (juin 1992). Pour ce faire, il s'agit de favoriser par une concertation la plus vaste possible «*l'expression des besoins de la population*» :

«En un mot, cette loi participe du développement durable que nous appelons tous de nos vœux. Le développement durable c'est d'abord l'idée que nous voulons transmettre aux générations futures le patrimoine collectif dans lequel nous vivons. Cela est vrai pour l'eau, l'air, les sols, les paysages et tout ce qui constitue non pas seulement notre «cadre de vie», mais en réalité les conditions mêmes de notre vie.»⁸

Les notions de *durabilité* et de *patrimoine* se voyaient donc associées étroitement au cadre de vie, à travers notamment leurs composantes relevant du grand domaine de l'environnement. De même, la LOADDT introduisait des concepts nouveaux tels que les services collectifs rendus par les espaces «*naturels et ruraux*», notamment les *aménités*⁹. Très décriés, les «Pays LOADDT» n'en ont pas moins représenté un réel «*lieu de la modernité territoriale*»¹⁰ pour reprendre l'expression de Francis Taulelle, grâce à leurs apports en matière

8 Éditorial de Dominique Voynet, in «Tout ce qu'il faut savoir sur la loi Voynet», *La Lettre de la DATAR*, supplément au n° 167 (1999), 3.

9 Les forêts procurent une importante variété de biens et de services environnementaux, sociaux et économiques, dont un certain nombre de services «non marchands», souvent regroupés sous le vocable d'aménités (les valeurs paysagères d'une forêt, sa biodiversité, ses espaces de pratique des loisirs, etc.). Cf. Dehez Jeffrey. (dir.), *L'ouverture des forêts au public* (Paris : Quae, 2012), 176.

10 Taulelle Francis, «Vers la fin des Pays?», *L'Information géographique*, vol. 74 (2010/4), 17-28.

de réflexion, d'ingénierie et de réflexion des citoyens. Et dans le cas qui nous intéresse, le Pays ALO joua et joue encore un rôle considérable dans la montée «en patrimoine» des suberaies. Sur cette même zone du Marensin, et comme le montreront les illustrations projetées à l'occasion de notre communications, ces suberaies sont englobées dans un nombre important de différents zonages spatiaux aux degrés de protection variables, découlant d'une grande diversité de textes réglementaires, tant nationaux qu'européens.

Les suberaies comprises au sein des sites inscrits et sites classés

Ces qualificatifs se réfèrent à une réglementation bien ancienne, à savoir la loi du 2 mai 1930 relative à la «*protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*». Une telle définition conduit à préserver de l'aménagement et de toute urbanisation des espaces naturels de différentes natures, à l'exemple des paysages marqués tant par leurs caractéristiques naturelles que par l'empreinte de l'homme (à l'exemple des suberaies du Marensin) ou encore les «écrans paysagers» des monuments et des ensembles monumentaux pour lesquels le périmètre de protection prévu par la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est jugé insuffisant. Aussi, les sites classés et inscrits représentent-ils des espaces ou des formations naturelles remarquables dont les caractéristiques justifient au nom de l'intérêt général la conservation en l'état (via des opérations d'entretien, de restauration, de mise en valeur, etc.) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, etc.)¹¹. À l'échelle des communes de la zone littorale du Pays ALO, on ne compte pas moins de 10 sites classés contre 4 sites inscrits dont le site inscrit des étangs landais qui, sur pas moins de 67 736 hectares (!), rassemble la totalité des suberaies du Marensin. Inscrit en 1969 avec comme critère de la protection son «*intérêt pittoresque*», il s'agissait alors d'encadrer le développement balnéaire de ce littoral et de limiter la pression urbanistique, ce qui a été globalement réussi. En effet, ce site inscrit constitue de nos jours «[...] *en quelque sorte un écrin à la multitude de sites classés du littoral*»¹² mais aussi de zonages de type ZNIEFF et Natura 2000.

Les zonages type ZNIEFF

À l'échelon français, la loi du 12 juillet 1983, dite loi Bouchereau, instituait les *zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique* (ZNIEFF). Leur inventaire, élaboré sous la responsabilité du Muséum national d'histoire naturelle et associant scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection, permit alors «[de] *recenser les milieux remarquables du patrimoine français*»¹³, en vue d'en établir une synthèse spatiale. On distingue deux grands types de ZNIEFF : distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I qui correspondent à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique — les ZNIEFF de type II, à

11 Le degré de protection des sites classés est très supérieur à celui des sites inscrits. Et en 2005, selon le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, on comptait 2 620 sites classés (pour 807 000 ha soit 1,28 % du territoire national français) contre 4 780 sites inscrits (1 636 000 ha, 2,6 % territoire national). Chiffres cités par Caroline Martinez (coord.), *Analyse du dispositif français des aires protégées au regard du Programme de travail «Aires protégées» de la Convention sur la diversité biologique — état des lieux et propositions d'actions*, Rapport du Comité Français UICN (Paris, 2007), 14.

12 Fiche 24 «Étangs sud landais», 2008. http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/?version=Sites_inscrits_classes [consulté le 30 octobre 2014].

13 Sénat français, *Rapport législatif relatif au projet de financement pour 1997 : environnement* [en ligne] <http://www.senat.fr/rap/a96-088-17/a96-088-178.html> [consulté le 30 octobre 2014].

savoir de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes¹⁴.

Dépourvues néanmoins de toute portée réglementaire, les ZNIEFF ont joué (et jouent toujours) un simple rôle de sensibilisation des collectivités locales aux «valeurs» de leurs espaces naturels, dans l'espoir que les élus locaux en tiendront compte lors de la définition de leurs politiques territoriales (comme jadis, l'élaboration des plans d'occupation des sols ou désormais, des plans locaux d'urbanisme et autres cartes communales). Au sien de cette opération d'inventaire, le chêne-liège est bien identifié comme une espèce d'intérêt écologique. Par exemple, pour le seul Pays ALO, nous retrouvons listé dans les tableaux de présentation pas moins de 10 ZNIEFF sur un total de 85 pour le vaste département des Landes¹⁵.

Le réseau Natura 2000

Par la suite, on aurait pu penser que ce souci de préservation des «dernières» suberaies françaises allait être favorisé par la directive européenne *Habitats*¹⁶ visant à la constitution, à l'échelle du territoire européen, d'un réseau cohérent de zones spéciales de conservation d'intérêt communautaire (dénommé *Réseau Natura 2000*), remarquables pour la richesse de leurs *habitats naturels*¹⁷, tant faunistique que floristique. À l'échelon européen, les forêts présentant des *Quercus suber* ont bien retenu l'attention des scientifiques, avec un habitat «principal»¹⁸ décliné en quatre sous-types dont un correspondant aux *Suberaies aquitaniennes*¹⁹. Mais paradoxalement, alors que tous les peuplements français de chêne-liège soulèvent de très fortes inquiétudes quant à leur pérennisation, dans les faits, seule la suberaie de Ceccia/Porto Ceccio (1117 hectares en Corse du Sud) a obtenu un classement au titre du réseau Natura 2000, grâce à la présence en son périmètre de *mares temporaires méditerranéennes*. C'est tout simplement incompréhensible.

Certes, à l'exemple de la définition des ZNIEFF, la directive Habitats aura permis de poursuivre les travaux relatifs à la connaissance scientifique des milieux naturels français. Fin 1997, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'équipement confiait aux équipes du Muséum national d'histoire naturelle la mission de compléter ces fiches européennes par la rédaction de *Cahiers d'Habitats* ; ces derniers développèrent les données naturalistes propres aux différents habitats et avancèrent quelques propositions relatives aux modes de gestion les plus appropriés à leur préservation. Ainsi, pour le code CORINE 45.24 rebaptisé *Suberaies sous Pin maritime de l'est landais*, les scientifiques français soulignent «[...] le risque de disparition des Chênes-lièges par les pratiques de ligniculture du Pin maritime et par déficit de régénération» et recommandent de veiller à ne pas endommager ces mêmes arbres «[...] lors des dépressages et autres opérations sylvicoles»²⁰.

14 À l'issu du premier inventaire réalisé, les ZNIEFF de type 1 couvraient 8% du territoire de la France métropolitaine contre 21% pour les celles de type 2 ! Raphaël Mathevet, Jacques Lepart et Pascal Marty, «Du bon usage des ZNIEFF pour penser les territoires de la biodiversité», *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 4, n° 1 | Avril 2013, mis en ligne le 11 février 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9649> [consulté le 30 octobre 2014].

15 Tel l'exemple de la ZNIEFF 720001983 «Zones humides d'arrière-dune du Marensin», dont le périmètre s'étend sur 2 350 hectares — ou encore de la ZNIEFF 720002372 «Dunes littorales entre Contis et la barre de l'Adour», de 3 250 hectares.

16 Directive 92/43 du Conseil européen du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

17 «Un habitat naturel, ou milieu naturel, est un ensemble original de caractéristiques stationnelles (géologique, pédologique, alimentation en eau, climat...) assorti d'une certaine végétation (phytocénose) et auxquels sont associés des espèces animales (zoocénose).» Eric Christmann, *Guides des milieux forestiers en Aquitaine* (Eysines : édition du CRPF Aquitaine, 2004), 5.

18 Soit le type 9330 *Forêts à Quercus Suber* — PAL. CLASS. : 45.2.

19 Code CORINE 45.24 : «Formations à *Quercus suber* dominant, apparaissant comme faciès des pinèdes dunaires (42.812) ou dans une aire très limitée de l'est des Landes [s'agirait-il des suberaies du Lot-et-Garonne, NDLA]». Commission Européenne, *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* — EUR 15/2 (octobre 1999), 117.

20 Muséum national d'histoire naturelle, «Suberaies sous pin maritime de l'est landais», in *Inventaire national du patrimoine naturel*, [en ligne] <http://inpn.mnhn.fr/programme/referentiels-habitats/listes-habitats-directives-conventions> [consulté le 30 octobre 2014].

Cet effort scientifique fut par la suite relayé au plan local par le remarquable *Guide des milieux forestiers en Aquitaine*, coordonné et édité par le Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine. Cet ouvrage se propose d'allouer une *valeur patrimoniale régionale* (VRP) aux différents habitats naturels aquitains, par le biais d'un barème allant de 1 à 3 étoiles, à savoir d'une VRP moyenne, caractérisée par une flore commune, à une VRP très forte, soit un habitat très rare à l'échelle de l'Aquitaine et une flore considérée comme «*hors du commun*»²¹. C'est ainsi que parmi les 50 habitats forestiers inventoriés (dont 29 d'intérêt communautaire), les *peuplements de chêne-liège non littoraux du Néracais* se voient allouer une VRP à deux étoiles (un habitat occupant de faibles surfaces ou possédant une flore remarquable), à l'exemple de *la pinède dunaire à Chêne-liège du Marensin*²². À l'exemple des *Cahiers d'Habitats*, ce guide propose aussi quelques recommandations succinctes visant notamment à préserver les chênes-lièges lors du renouvellement des pins maritimes auxquels ils sont généralement associés.

Au final, et quelque soit le type de «protection», nous défendons l'idée que ces préoccupations naturalistes, tant nationales qu'euro-péennes, ont joué un rôle certes difficile à «quantifier» mais néanmoins fondamental en sensibilisant tant les acteurs de l'aménagement (élus locaux, personnels administratifs) que les usagers de ces espaces naturels, à l'intérêt patrimonial de la biodiversité de leurs territoires, à l'exemple des peuplements de chênes-lièges. Le sociologue Bernard Kalaora nomme ce phénomène «*le processus d'écologisation de la pensée*»²³.

Signe à notre sens tangible de l'évolution des perceptions relatives aux suberaies locales, le Pays ALO intégrait en 2005 dans son Contrat de pays une sous-action visant à soutenir la filière du liège, avec l'argumentaire suivant :

«Le territoire est caractérisé par la présence importante de chêne-liège. Activité traditionnelle, elle a su se moderniser et tirer partie de cette richesse peu commune. Son développement est souhaité et permettra dans le cadre d'une gestion durable de pérenniser ce patrimoine si caractéristique tout en préservant la biodiversité qu'elle engendre»²⁴.

Et le fait que les premiers efforts de leur remise en production furent initiés durant cette même période ne nous semble pas anecdotique.

C/EN PARALLÈLE, UN RENOUVEAU INDUSTRIEL MAIS AUSSI CULTUREL, DE CARACTÈRE «PATRIMONIAL»

La fin des récoltes de liège durant les années 1960, tant en Lot-et-Garonne que dans le Marensin, s'est accompagnée d'un long oubli des peuplements avant que trois événements majeurs ne viennent (modestement) les ressortir des oubliettes de l'histoire locale : un intérêt croissant pour le passé industriel de transformation

21 Eric Christmann, *Guides des milieux forestiers en Aquitaine, op. cit.*, 6.

22 Un troisième habitat aquitain, lui aussi «à deux étoiles», présente dans son cortège floristique le chêne-liège, à savoir *la chênaie pédonculée d'arrière-dune*. *Ibid.*, 60.

23 Bernard Kalaora, «À la conquête de la pleine nature», *Ethnologie française*, vol. 31 (2001/4), 591-597.

24 Pays Adour Landes Océanes, *Contrat de Pays 2005-2006*, 65 p. (p. 25). [en ligne] http://www.pays-adour-landes-oceanes.com/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=13&Itemid=22 [consulté le 30 octobre 2014].

du liège — l'attribution d'une *valeur patrimoniale régionale* aux peuplements forestiers présentant des chênes-lièges — et enfin, un effort de relance de la production de liège dans le sud des Landes.

Un début de patrimonialisation via la muséification de l'activité industrielle : le musée du liège et du bouchon de Mézin

En Lot-et-Garonne, comme le souligne l'ethnologue Véronique Moulinié, la patrimonialisation a suivi de près la fermeture des usines²⁵. Dès 1986, d'anciens bouchonniers rassemblèrent des machines et outils pour ouvrir un musée associatif dans un bâtiment mis à leur disposition par la mairie de Mézin, ancien haut lieu de l'activité bouchonnière passée : «*Un musée du bouchon et non du liège, la nuance est d'importance*»²⁶, l'accent étant mis sur le volet transformation du liège, délaissant totalement le chêne-liège. Les anciens de l'activité bouchonnière assuraient alors bénévolement les fonctions de guides mais aussi de conservateurs jusqu'à ce que le Conseil général du Lot-et-Garonne ne s'y intéresse, à la fin des années 1990. En accord avec la municipalité de Mézin, partie prenante, le Musée subissait une profonde restructuration en 1999, chapeauté par les services de la Conservation départementale, en vue de le moderniser la muséographie et de le «professionnaliser» :

*«On chercha à donner une image plus positive du liège, présentée non comme une industrie «morte» comme l'avaient fait les anciens bouchonniers mais comme une industrie très moderne, puisque des pièces en liège seraient présentes dans la fusée Ariane, dit-on»*²⁷.

Contrecoup de cette modernisation, les bénévoles se sentirent viscéralement exclus du «nouveau» musée, rebaptisé à l'occasion *Musée du liège et du bouchon*, l'enquête ethnologique réalisée par Véronique Moulinié — et qui accompagna cette transformation — dépeignant leur rejet «*silencieux mais douloureusement vécu*»²⁸. Par la suite, la structure ne cessa de se développer jusqu'à obtenir en août 2006 l'appellation *musée de France*, sur proposition du Haut conseil des musées de France, ce label reconnaissant l'intérêt public des collections conservées et la qualité de la mission de valorisation. Chaque année, le musée, désormais municipal depuis décembre 2008, reçoit entre 7 et 8 000 visiteurs, dont près de 10 pour cent d'étrangers (Anglais et Belges, principalement), les visiteurs nationaux provenant en majorité de départements étrangers au grand Sud-Ouest. Quant au public des scolaires, il représente près de 20 pour cent des visiteurs, les groupes et les visiteurs «individuels» se répartissant à égalité, soit dans les 35 pour cent chacun.

L'effort de remise en production des suberaies : l'action fondamentale de l'association le Liège Gascon

Les objectifs affichés de cette association s'avèrent multiples et ambitieux, allant de la meilleure connaissance des peuplements actuels à la valorisation du savoir-faire des industriels locaux de la filière, en passant par la formation de la main d'œuvre locale, déjà pour la phase de récolte du liège. Toutefois, c'est bien le volet

25 Véronique Moulinié, «Les Pyrénées-Orientales face au liège : se tourner vers la forêt ou vers l'atelier?», *In Situ*, revue des patrimoines [en ligne], 2007, n°8 <http://insitu.revues.org/3233> [consulté le 30 octobre 2014].

26 *Ibid.*, p. 2.

27 Véronique Moulinié, «Les mécaniciens de l'inutile : ethnographie d'une conversion esthétique», travaux du LAHIC [en ligne], 14.

28 Véronique Moulinié, «Des 'ouvriers' ordinaires. Lorsque l'ouvrier fait le/du beau...», *Terrain*, n° 32 (1999), 37-54.

relance de la production matière qui constitue à notre sens «Le» socle d'action majeur de cette association. Les collectivités locales, à notre exemple, l'ont d'ailleurs bien perçue ainsi, comme nous l'a d'ailleurs jadis souligné Lucie Mathieu-Jenssonnie, l'actuelle chargée de mission de l'association : «*Pour le Pays Adour-Landes-Océanes et la Communauté des communes, le Liège Gascon représente un outil industriel*»²⁹.

En quelques dix années d'action, le bilan que nous pouvons dresser de son action mérite le respect. En premier lieu, l'association a participé en 2005 à l'inventaire des peuplements de chênes-lièges en forêt privée, dirigé par une autre association de type loi 1901, le Centre de productivité et d'action forestière d'Aquitaine³⁰. Il est vrai que les données relatives aux chênes-lièges disséminés en forêt privée manquaient alors depuis bien longtemps. En 1999, l'Inventaire Forestier National n'identifiait que 311 hectares dans la zone du Marensin, en forêt privée. Or, ce chiffre ne semblait pas refléter la réalité, le chêne-liège des Landes étant, comme nous l'avons souligné précédemment, une essence secondaire accompagnant le Pin maritime sur une vaste superficie. Aussi, à la fin de ce travail de terrain piloté par l'Association, l'inventaire mit-il à jour 145 000 tiges «recensables» (à savoir des tiges d'une circonférence supérieure à 50 cm) représentant l'équivalent d'une surface de plus de 2 300 hectares.

En second lieu, cette meilleure connaissance de la ressource potentielle sur pied permettait en parallèle de lancer des premières opérations de récolte. Pour ce, elle dût faire face à plusieurs écueils. Déjà, le savoir-faire relatif au démasclage des chênes-lièges s'était perdu localement. Aussi, en 2006, un accord avec une coopérative forestière locale (la CAFSA) permit de former trois ouvriers forestiers et de lancer dans la foulée une première campagne de levée de liège en forêt privée. Cinq tonnes de liège furent ainsi récoltées, principalement du liège «surépais» conséquence de l'abandon des récoltes durant plus de 20 ans. De faible qualité et *a priori* impropre à toute utilisation bouchonnière, il est valorisé par un industriel local pour la trituration et la fabrication d'aggloméré³¹. Depuis, l'Association lève chaque année localement de 7 à 8 tonnes, seule l'attribution de subventions publiques permettant de couvrir les frais engagés pour ces opérations³².

L'autre grande difficulté réside dans le montage des campagnes de levée, à savoir, motiver suffisamment de propriétaires forestiers pour remplir le planning des travaux, sachant que l'association ne peut pas intervenir en forêt dite soumise (forêts domaniales et communales). Le revenu pour les propriétaires s'avérant «anecdotique», seuls les plus passionnés font appel aux services du *Liège Gascon*. Aussi, pour toucher le plus grand nombre possible de partenaires, l'association mène-t-elle depuis plusieurs années des campagnes d'information. Celles-ci reposent sur l'édition d'une plaquette de vulgarisation destinée aux propriétaires de la ressource, couplée à une démonstration de levée de liège réalisée à l'occasion de la campagne annuelle de récolte³³. Réunissant entre 20 et 30 personnes, ces démonstrations de démasclage permettent d'accueillir et sensibiliser au domaine subéricole des propriétaires forestiers mais aussi des représentants et personnels territoriaux des collectivités locales, des professionnels de la filière bois, de même que des journalistes de la presse locale. Des interventions devant des lycéens suivant des enseignements techniques forestiers et la participation à des salons professionnels complètent ce volet «communication».

29 Christine Bouisset et Jean-Yves Puyo, entretien avec Lucie Jenssonnie, chargée de mission de l'association *Le Liège Gascon*, 16 janvier 2009.

30 Cette opération a été financée à 85 % par le Pays ALO contre 15 % pour le Conseil Régional d'Aquitaine.

31 Il faut souligner que le prix d'achat s'avère «symbolique» : 10 centimes d'euro le kilogramme (contre 80 centimes à 1 euro pour du liège qualité bouchon) dont 9 revenant au propriétaire et le restant à l'association ce qui est très loin de couvrir les frais engendrés par la récolte.

32 La société Agglolux-CBL, qui achète le liège levé, finance aussi le «débardage» de la récolte par la mise à disposition gracieuse d'un camion avec son chauffeur.

33 Il est à noter que l'Office national des forêts, en partenariat avec l'office du tourisme de la station balnéaire de Seignosse, organise pour sa part, une fois par semaine durant la période estivale, des visites guidées de peuplements forestiers de la zone littorale, accompagnée de démonstrations de gemmage (pin maritime) mais aussi de démasclage de chênes-lièges.

Enfin, l'association assure de même un soutien technique aux propriétaires de peuplements et se préoccupe de la question relative à la pérennisation de la ressource. Les pépinières de la région ne présentant pas de plants de chênes-lièges issus de provenances locales (*Quercus occidentalis*), elle a entrepris en 2009 (en collaboration avec un grand groupe pépiniériste national) une campagne de ramassage de glands afin de réaliser des plantations expérimentales destinée à répondre à la réelle demande de propriétaires forestiers locaux désirant compléter et régénérer leurs peuplements voire entreprendre de nouvelles plantations. Comme le souligne un conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture des Landes, «[...] on fait ce travail de repeuplement des trouées pour le volet paysager patrimonial»³⁴.

Au final, si le bilan de l'action du *Le Liège Gascon* s'avère flatteur, il n'en demeure pas moins étroitement conditionné à l'attribution de financements publics ; ainsi, la chargée de mission de l'association travaille à mi-temps pour le Pays ALO, plus particulièrement au suivi de la Charte forestière de territoire³⁵ dont d'ailleurs une action finance les opérations de récoltes de liège. À noter que son qualificatif de «gascon» et non de «landais» dénotait sa volonté, dès sa création, d'intervenir aussi dans le Lot-et-Garonne, d'autant plus que l'association présente au sein de ses adhérents un établissement de ce même département, la société HPK. Par exemple, une première démonstration de démasclage, réalisée en collaboration avec le Musée du liège et du bouchon de Mézin a eu lieu en juillet 2010, et des premières levées de liège dans des peuplements lot-et-garonnais en juillet 2014 (commune de Xaintrailles), grâce à une aide financière du Conseil général local.

CONCLUSION

Contrairement au cas du département français des Pyrénées-Orientales que nous avons étudié dans une recherche précédente³⁶, les initiatives liées à la relance des suberaies locales ne sont pas éparpillées et parfois en concurrence, mais portées par une seule structure, l'association *Le Liège Gascon*, qui a su fédérer autour d'elle l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine forestier. Son action demeure toutefois le produit d'un premier temps primordial, à savoir l'émergence d'une patrimonialisation de la matière liège à travers la reconnaissance de sa forte charge culturelle mais aussi de son intérêt naturaliste. Toutefois, sans l'aide des collectivités locales, il est indéniable que l'association n'aurait pas pu développer ses actions et ce, malgré toute la bonne volonté de ses industriels fondateurs. Aussi, la Charte forestière de territoire du Pays ALO, signée en décembre 2008, a-t-elle constitué un temps fort pour les suberaies locales du sud des Landes : leur intérêt patrimonial (tant naturel, culturel qu'économique) a été reconnu, tout comme l'implication de l'association *Le Liège Gascon* dans l'animation territoriale.

Néanmoins, cet intérêt nouveau des acteurs de la politique territoriale mais aussi d'un plus large public pour des suberaies locales assimilées désormais à un patrimoine multiforme à préserver, restaurer et transmettre, demeure très fragile. À notre sens, l'entrée valeur paysagère de ces peuplements, relayée par tout le panel des politiques locales touchant de près ou de loin au grand domaine du Patrimoine, a joué le

34 Rémi Rodriguez, «*Liège gascon* : historique et bilan de récolte», communication à l'occasion de la réunion du Groupe de productivité forestière Sud-Landes (Tosse, 19 décembre 2008).

35 La charte forestière de territoire (CFT) constitue un dispositif de caractère incitatif, prenant la forme de conventions conclues entre des propriétaires forestiers (ou leurs représentants) et des opérateurs économiques, des établissements publics, des associations d'usagers ou de protection de l'environnement, ou encore des collectivités territoriales (l'article 12 de loi d'orientation forestière de juillet 2001).

36 Christine Bouisset et Jean-Yves Puyo, «Déprise rurale, incendies et patrimonialisation : comment sauver les suberaies roussillonnaises?», *Annales de Géographie*, n° 677 (1/2011), 88-99.

rôle de facteur déclenchant du mouvement de patrimonialisation des suberaies. En effet, comme le souligne Didier Labat et Gaëlle Aggeri, le paysage est devenu en ce début de XXI^e siècle «[...] *un outil de médiation sociale entre acteurs et usagers mais aussi un outil fédérateur de l'action publique avec une capacité de mise en cohérence des politiques sectorielles*»³⁷. Or, justement, c'est la cohérence de ces mêmes politiques qui s'avère de nos jours en forte souffrance. En effet, deux grands projets de réformes désespèrent de nos jours les décideurs et praticiens de l'aménagement du territoire. Un texte de loi actuellement en discussion à l'Assemblée nationale française et au Sénat portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles propose une refonte territoriale majeure avec, entre autres, un redécoupage régional et la disparition de certains départements (on parle d'une quarantaine) au profit des grandes métropoles urbaines françaises. Quant aux Pays type LOADDT, leur devenir semble encore flou. Vont-ils à se substituer à l'échelon des cantons, appelés à disparaître? De même, quels seront leurs futurs champs de compétence? Et justement, le grand domaine des politiques patrimoniales est lui aussi en discussion. Pour le premier semestre 2015 est annoncée une nouvelle proposition gouvernementale visant à moderniser et harmoniser le droit du patrimoine «*rendu complexe par une longue histoire de stratification normative*»³⁸. Ainsi, par exemple, le nombre de catégories d'espaces protégés serait ramené de 10 à 3 : les cités historiques, les sites classés, les abords. Un projet de loi dit «biodiversité» s'attaquerait à la modification de la loi de 1930 dont découlent les sites inscrits et les sites classés. Si a priori ces derniers ne devraient pas être remis en cause, il ne s'en serait pas de même pour les sites classés : seule demeurerait une partie de ces derniers, surtout ceux situés en zone rurale «[...] *qui, s'ils n'ont pas été irrémédiablement dégradés, feraient partie d'un stock, objet d'une procédure de consolidation. Le monde du patrimoine s'émeut et le Ministère a engagé des concertations.*»³⁹ Le futur est donc riche en incertitudes...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bouisset Christine et Jean-Yves Puyo, «Déprise rurale, incendies et patrimonialisation : comment sauver les suberaies roussillonnaises?», *Annales de Géographie*, n° 677 (2011/1) 88-99.
- Bouisset Christine et Isabelle Degrémont, «Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines», *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série, 16 juin 2013, mis en ligne le 23 mai 2013.
- Cazals Clarisse et al., «La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des Landes de Gascogne», *VertigO — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16, mis en ligne le 23 mai 2013.
- Christmann Eric, *Guides des milieux forestiers en Aquitaine* (Eysines : édition du CRPF Aquitaine, 2004), 107 p.
- Commission Européenne — DG Environnement, *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne — EUR 15/2*, octobre 1999, 132 p.
- Dehez Jeffrey (dir.), *L'ouverture des forêts au public* (Paris : Quae, 2012), 176.
- Kalaora Bernard, «À la conquête de la pleine nature», *Ethnologie française*, vol. 31 (2001/4), 591-597.
- Moulinié Véronique, «Les Pyrénées-Orientales face au liège : se tourner vers la forêt ou vers l'atelier?», *In Situ*, revue des patrimoines [en ligne], 2007, n°8, <http://insitu.revues.org/3233>.

37 Didier Labat et Gaëlle Aggeri, «La loi paysage a-t-elle eu un impact sur la planification territoriale? L'exemple de l'évolution des projets de planification paysagère et des compétences au sein de la fonction publique», *Projet de Paysage* [en ligne] <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=805> [consulté le 30 octobre 2014].

38 Anonyme, «Focus sur l'avenir des sites inscrits dans les projets de lois Patrimoine et Biodiversité», *Les Annonces de la Seine*, supplément au numéro 68 du 2 décembre 2013 consacré à la XIV^e session des Journées Juridiques du Patrimoine organisée par le Sénat, pp. 3-5 (p. 3). http://issuu.com/adls/docs/supp_patrimoine_jal68_1386274302 [consulté le 30 octobre 2014].

39 *Ibid.*

Moulinié Véronique, «Les mécaniciens de l'inutile : ethnographie d'une conversion esthétique», *Travaux du LAHIC* [en ligne], 2002, 125 p. http://www.culture.gouv.fr/mpe/recherche/pdf/R_430.pdf

Moulinié Véronique, «Des 'ouvriers' ordinaires. Lorsque l'ouvrier fait le/du beau...», *Terrain*, n° 32 (1999), 37-54.

Puyo Jean-Yves, «Les suberaies d'Aquitaine : entre enjeux patrimoniaux et relance économique», in *Patrimoines naturels, Sud-Ouest Européen*, n° 30 (2010), 53-66.

Taulelle Fr., «Vers la fin des Pays?», *L'Information géographique*, vol. 74 (2010/4), 17-28.

Timbal Jean et Christian Maizeret, «Biodiversité végétale et gestion durable de la forêt landaise de pin maritime : bilan et évolution», *Revue forestière française*, vol. 5 (1998), 403-423.

JEAN-YVES PUYO

Géographe, professeur des universités (Université de Pau et des Pays de l'Adour).

Directeur de l'Ecole doctorale Sciences sociales et humanités (ED 481), Laboratoire SET (UMR 5603),

Institut Claude Laugénie/domaine universitaire.

Chercheur au laboratoire SET (Société, Environnement, Territoire — UMR 5603)

http://web.univ-pau.fr/RECHERCHE/SET/INTRANET/fiche_identite.php?user=puyo

Dans le dernier quadriennal du laboratoire SET, coresponsable d'un des trois axes de recherche, à savoir le n° 1 intitulé «L'après durabilité» — revisiter la gestion de l'environnement? Se consacre particulièrement au thème 1 : *L'évolution de la pensée environnementale et géographique*.

Secrétaire de l'actuelle commission «Histoire de la Géographie» de l'Union Géographique Internationale (UGI).

<http://web.univ-pau.fr/RECHERCHE/UGIHG/index.html>

Membre du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, section des «sciences géographiques et de l'environnement».